Image not found or type unknown

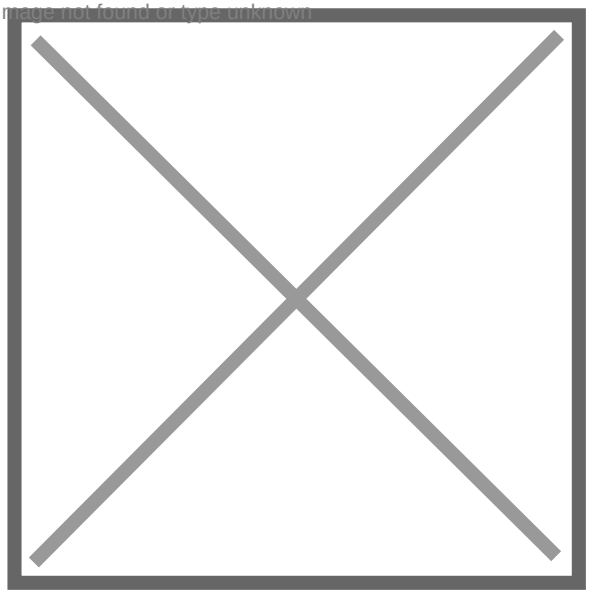

Plus value en garde alternée

Par **lydia63200**, le **03/06/2008** à **11:48**

Bonjour, je suis sépare de la mère de mes enfant depuis 13 ans, mon beau-pere avait avant de décéder ouvert des portefeuilles d'actions à mes enfants.
Je n'en ai jamais eu la gestion et bien sûre aucun droit de regard dessus.
Je viens de recevoir un recommandé afin de déclarer les plus value, csg et rds de ma fille car son portefeuille est arrivé à terme.
Leur mère me dit que dans la mesure ou ma fille est sur mon foyer fiscal, c'est à moi de prendre en charge ces impôts, elle refuse de débloquer une partie des interes pour régler la somme.
Hors je me suis renseigné et il y avait la possibilité de débloquer se portefeuille en plusieurs fois afin de ne pas dépasser la plafond imposable, elle ne l'a pas fait car certainement mal conseillée.
Suis je obligé de régler ces impôts alors que je n'ai pas la gestion de l'investissement, cela me fait peur car si les placement sont mauvais je me demande si c'est à moi de payer les pots cassés.
Merci d'avance pour vos réponses

Par **Thierry Nicolaides**, le **04/06/2008** à **12:26**

Il semblerait que ce soit à vous de payer cette plus value, mais si j'ai bien compris s'agissant du compte de votre fille , vous devriez demander à imputer le complément d'impôt sur son compte et vous faire rembourser de cette façon

cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés